



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2022-092

PUBLIÉ LE 5 MAI 2022

Sommaire

DDTM 22 / DELEGATION A LA MER ET AU LITTORAL

22-2022-05-05-00001 - Arrêté nommant les membres du CDPMEM (4 pages) Page 3

22-2022-05-05-00002 - arrêté portant nomination du conseil du Comité
départemental des pêches maritimes et des élevages marins des
Côtes-d'Armor (4 pages) Page 8

SGCD / SRU

22-2022-05-02-00001 - Arrêté du 2 mai 2019 portant subdélégation de
signature à des fonctionnaires de la direction régionale des affaires
culturelles de Bretagne (2 pages) Page 13

DDTM 22

22-2022-05-05-00001

Arrêté nommant les membres du CDPMEM



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires et de la mer**

**Arrêté portant nomination des membres du conseil du Comité départemental des
pêches maritimes et des élevages marins
des Côtes-d'Armor**

Le Préfet des Côtes-d'Armor
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R.912-36 à R.912-100 ;

Vu le décret n°2021-1244 du 28 septembre 2021 relatif à la composition des Comités des pêches maritimes et des élevages marins et à l'élection de leurs membres ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 août 2021 fixant la liste des Comités départementaux ou interdépartementaux des pêches maritimes et des élevages marins, leur ressort territorial, leur siège ainsi que le nombre de membres de leur conseil, et abrogeant l'arrêté du 17 mars 2014 ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 2021 fixant le jour du scrutin pour les élections générales aux conseils des Comités départementaux, interdépartementaux et régionaux des pêches maritimes et des élevages marins et abrogeant l'arrêté du 18 août 2021 ;



Vu la note technique ministérielle du 21 octobre 2021 précisant les modalités des élections des Comités régionaux, interdépartementaux et départementaux des pêches maritimes et des élevages marins, les modalités d'organisation et de tenue des consultations électorales prévues par l'article L.912-5 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 8 octobre 2021 relatif à la composition du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 14 octobre 2021 relatif à l'établissement d'une commission électorale dans le cadre du renouvellement du conseil du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 23 décembre 2021 relatif à la clôture de la procédure d'établissement des listes électorales et au dépôt des listes de candidats

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22

dans le cadre du renouvellement du conseil du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 28 mars 2022 portant sur la clôture de la procédure de la liste des candidats appelés à se présenter le 27 avril 2022 aux élections professionnelles dans le cadre du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

Vu le procès-verbal relatif au dépouillement du scrutin du 27 avril 2022 organisé pour les élections du conseil du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du scrutin du 27 avril 2022 organisé pour les élections du conseil du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

Vu le courrier de l'organisation de producteurs COBRENORD du 21 décembre 2021 ;

Vu le courrier de l'organisation de producteurs PÊCHEURS DE BRETAGNE du 10 janvier 2022 ;

Vu le courrier de la Fédération des organisations de producteurs de la pêche artisanale (FEDOPA) du 30 mars 2022 ;

Vu le courrier de la Coopération maritime du 12 avril 2022 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du conseil du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor les personnes suivantes :

1) Membres élus :

A) Collège des équipages et salariés des entreprises de pêche maritime et d'élevage marin : 17 sièges

Titulaires	Suppléants
1 - COLLIN Cyril	1 - JOUANNY Sylvain
2 - THOMAS Jonathan	2 - BOITTE Nicolas
3 - BREARD Jean-Pierre	3 - DANIEL Anthony
4 - METAYER Steeven	4 - BROCHOT Clément
5 - BOUREL David	5 - SILLARD Christian
6 - LE VERGE David	6 - TASSE Florian
7 - ROUY Yann	7 - LE HEGARAT Dominique
8 - RIOU Kenan Louis	8 - RIVOALLAN Steven

Catégorie des « Chefs d'entreprises d'élevage marin » : 1 siège

Titulaire	Suppléant
MENGUY Anne	LOKOEY Anne-Sophie

2) Membres nommés**- par la Coopération maritime : 3 sièges**

Titulaires	Suppléants
FRELAUT Sylvie	THOMAS David
LISCOËT Sébastien	CHAUVEAU Olivier
COUTIN Victor	DANIEL Serge

- par les organisations de producteurs : 3 sièges

Titulaires	Suppléants
THOMAS Dominique	PRIGENT Jean-Jacques
VENZAT Damien	REGEREAU Olivier
EOUZAN Jimmy	LE ROUX Pierrick

Article 2 : Entreprises de premier achat et de transformation de la filière des pêches maritimes et des élevages marins

Participent aux travaux du conseil, avec voix consultative, deux représentants des entreprises de premier achat et de transformation de la filière des pêches maritimes et des élevages marins, conformément à l'article R912-37 du code rural et de la pêche maritime :

LHOTELLIER Raphaël
MENGUY Xavier

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture .

Saint-Brieuc, le - 5 MAI 2022

Le Préfet,

Stéphane ROUVÉ

Titulaires	Suppléants
9 - LE LEVIER Gaël	9 - LE GUYADER Pierre
10 - LE HEGARAT Raphaël	10 - LE HELLOCO Thomas
11 - STABUSCH Yves	11 - BIDAN Sébastien
12 - LE LIEVRE Nathan	12 - LE LIEVRE Kilian
13 - BLANCHET Melvin	13 - TRAVADON Antoine

B) Collège des « Chefs d'entreprises de pêche maritime et d'élevage marin » : 17 sièges

Catégorie des « Chefs d'entreprises maritimes embarqués » : 13 sièges

Titulaires	Suppléants
1 - METAYER Grégory	1 - LE PIERRES Anthony
2 - SOUPLET David	2 - GAUDU Richard
3 - RAULT Mickaël William	3 - SOURON Florian
4 - CADREN Vincent	4 - KERANGOFF Raphaël
5 - BEAUVAIS Manuel	5 - LE PARC David
6 - LE COQ David	6 - CHEVALIER Georges
7 - BLANCHET Eddy	7 - RAULT Gabriel
8 - HERVIOU Jean-Michel	8 - HERVIOU Quentin
9 - LE LEVIER Yohann	9 - RIOU Evan
10 - LE MERDY Glen	10 - RAULT Lionel
11 - THIAULT Christopher	11 - MARTINEAU Christopher
12 - LE HEGARAT Jean-Michel	12 - LE HEGARAT Thomas
13 - REGEREAU Yohann	13 - LE MARREC Christophe

Catégorie des « Chefs d'entreprises maritimes non embarqués » : 1 siège

Titulaire	Suppléant
1 - PORCHER Roxane	1 - BLANCHET / DEMOY Typhaine

Catégorie des « Chefs d'entreprises de pêche maritime à pied et de récolte de goémons sur le rivage » : 2 sièges

Titulaires	Suppléants
1 - STEPHAN Arnaud	1 - LE CALVEZ Jean
2 - REBOURS Vincent	2 - CHOLET Michel

DDTM 22

22-2022-05-05-00002

arrêté portant nomination du conseil du Comité
départemental des pêches maritimes et des
élevages marins des Côtes-d'Armor

**Arrêté portant nomination des membres du conseil du Comité départemental des
pêches maritimes et des élevages marins
des Côtes-d'Armor**

Le Préfet des Côtes-d'Armor
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R.912-36 à R.912-100 ;

Vu le décret n°2021-1244 du 28 septembre 2021 relatif à la composition des Comités des pêches maritimes et des élevages marins et à l'élection de leurs membres ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 août 2021 fixant la liste des Comités départementaux ou interdépartementaux des pêches maritimes et des élevages marins, leur ressort territorial, leur siège ainsi que le nombre de membres de leur conseil, et abrogeant l'arrêté du 17 mars 2014 ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 2021 fixant le jour du scrutin pour les élections générales aux conseils des Comités départementaux, interdépartementaux et régionaux des pêches maritimes et des élevages marins et abrogeant l'arrêté du 18 août 2021 ;

Vu la note technique ministérielle du 21 octobre 2021 précisant les modalités des élections des Comités régionaux, interdépartementaux et départementaux des pêches maritimes et des élevages marins, les modalités d'organisation et de tenue des consultations électorales prévues par l'article L.912-5 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 8 octobre 2021 relatif à la composition du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 14 octobre 2021 relatif à l'établissement d'une commission électorale dans le cadre du renouvellement du conseil du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 23 décembre 2021 relatif à la clôture de la procédure d'établissement des listes électorales et au dépôt des listes de candidats

dans le cadre du renouvellement du conseil du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 28 mars 2022 portant sur la clôture de la procédure de la liste des candidats appelés à se présenter le 27 avril 2022 aux élections professionnelles dans le cadre du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

Vu le procès-verbal relatif au dépouillement du scrutin du 27 avril 2022 organisé pour les élections du conseil du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du scrutin du 27 avril 2022 organisé pour les élections du conseil du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

Vu le courrier de l'organisation de producteurs COBRENORD du 21 décembre 2021 ;

Vu le courrier de l'organisation de producteurs PÊCHEURS DE BRETAGNE du 10 janvier 2022 ;

Vu le courrier de la Fédération des organisations de producteurs de la pêche artisanale (FEDOPA) du 30 mars 2022 ;

Vu le courrier de la Coopération maritime du 12 avril 2022 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du conseil du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor les personnes suivantes :

1) Membres élus :

A) Collège des équipages et salariés des entreprises de pêche maritime et d'élevage marin : 17 sièges

Titulaires	Suppléants
1 - COLLIN Cyril	1 - JOUANNY Sylvain
2 - THOMAS Jonathan	2 - BOITTE Nicolas
3 - BREARD Jean-Pierre	3 - DANIEL Anthony
4 - METAYER Steeven	4 - BROCHOT Clément
5 - BOUREL David	5 - SILLARD Christian
6 - LE VERGE David	6 - TASSE Florian
7 - ROUY Yann	7 - LE HEGARAT Dominique
8 - RIOU Kenan Louis	8 - RIVOALLAN Steven

Catégorie des « Chefs d'entreprises d'élevage marin » : 1 siège

Titulaire	Suppléant
MENGUY Anne	LOKOEY Anne-Sophie

2) Membres nommés

- par la Coopération maritime : 3 sièges

Titulaires	Suppléants
FRELAUT Sylvie	THOMAS David
LISCOËT Sébastien	CHAUVEAU Olivier
COUTIN Victor	DANIEL Serge

- par les organisations de producteurs : 3 sièges

Titulaires	Suppléants
THOMAS Dominique	PRIGENT Jean-Jacques
VENZAT Damien	REGEREAU Olivier
EOUZAN Jimmy	LE ROUX Pierrick

Article 2 : Entreprises de premier achat et de transformation de la filière des pêches maritimes et des élevages marins

Participent aux travaux du conseil, avec voix consultative, deux représentants des entreprises de premier achat et de transformation de la filière des pêches maritimes et des élevages marins, conformément à l'article R912-37 du code rural et de la pêche maritime :

LHOTELLIER Raphaël
MENGUY Xavier

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture . . .

Saint-Brieuc, le **- 5 MAI 2022**


Le Préfet,
Stéphane ROUVÉ

Titulaires	Suppléants
9 - LE LEVIER Gaël	9 - LE GUYADER Pierre
10 - LE HEGARAT Raphaël	10 - LE HELLOCO Thomas
11 - STABUSCH Yves	11 - BIDAN Sébastien
12 - LE LIEVRE Nathan	12 - LE LIEVRE Killian
13 - BLANCHET Melvin	13 - TRAVADON Antoine

B) Collège des « Chefs d'entreprises de pêche maritime et d'élevage marin » : 17 sièges

Catégorie des « Chefs d'entreprises maritimes embarqués » : 13 sièges

Titulaires	Suppléants
1 - METAYER Grégory	1 - LE PIERRES Anthony
2 - SOUPLLET David	2 - GAUDU Richard
3 - RAULT Mickaël William	3 - SOURON Florian
4 - CADREN Vincent	4 - KERANGOFF Raphaël
5 - BEAUVAIS Manuel	5 - LE PARC David
6 - LE COQ David	6 - CHEVALIER Georges
7 - BLANCHET Eddy	7 - RAULT Gabriel
8 - HERVIOU Jean-Michel	8 - HERVIOU Quentin
9 - LE LEVIER Yohann	9 - RIOU Evan
10 - LE MERDY Glen	10 - RAULT Lionel
11 - THIAULT Christopher	11 - MARTINEAU Christopher
12 - LE HEGARAT Jean-Michel	12 - LE HEGARAT Thomas
13 - REGEREAU Yohann	13 - LE MARREC Christophe

Catégorie des « Chefs d'entreprises maritimes non embarqués » : 1 siège

Titulaire	Suppléant
1 - PORCHER Roxane	1 - BLANCHET / DEMOY Typhaine

Catégorie des « Chefs d'entreprises de pêche maritime à pied et de récolte de goémon sur le rivage » : 2 sièges

Titulaires	Suppléants
1 - STEPHAN Amand	1 - LE CALVEZ Jean
2 - REBOURS Vincent	2 - CHOLET Michel

SGCD

22-2022-05-02-00001

Arrêté du 2 mai 2019 portant subdélégation de signature à des fonctionnaires de la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne

PRÉFET DES CÔTES D'ARMOR

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté préfectoral du 2 mai 2022
portant subdélégation de signature à des fonctionnaires
de la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne

Le Préfet des Côtes d'Armor
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de l'environnement ;
- VU le code du patrimoine ;
- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code du travail ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU Le décret du 30 mars 2022 nommant M. Stéphane ROUVE, Préfet des Côtes d'Armor ;
- VU l'arrêté du ministre de la culture du 19 février 2020 portant nomination de Mme Isabelle CHARDONNIER en qualité de directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;
- VU l'arrêté du Préfet des Côtes d'armor donnant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne à compter du 27 avril 2022 ;

ARRETE

Article 1

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Cécile DURET-MASUREL, directrice régionale adjointe,
- Mme Françoise BROCHET, secrétaire générale,

dans la plénitude de la délégation de signature donnée à la directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne par arrêté du Préfet des Côtes d'Armor du 27 avril 2022 ;

- M. Denis LEFORT, architecte urbaniste de l'Etat, architecte des bâtiments de France, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Côtes d'Armor,
- Mme Véronique ANDRE-ELISABETH, architecte urbaniste de l'Etat, architecte des bâtiments de France,
- M. Patrick LE BRIS, architecte urbaniste de l'Etat, architecte des bâtiments de France,

pour ce qui concerne leurs **attributions strictement départementales**.

Article 2

Le précédent arrêté préfectoral portant subdélégation de signature est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Côtes d'Armor.

Article 4

La directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne et la secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'armor sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux bénéficiaires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

Pour le préfet et par délégation
La directrice régionale des affaires culturelles



Isabelle CHARDONNIER